

**Situation : Candidat ayant une expérience professionnelle en école maternelle ou en ACM (accueil collectif pour mineurs)**

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....  
 Nom usuel : ..... Prénom : .....

### **Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance.**

*Exigence : Total de 11 semaines à temps plein (32h par semaine ou 352h).*

*Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail et bulletins de salaire.*

**Tableau 1 : Expérience professionnelle pour présenter l'EP2**

Nom et adresse de l'employeur et de la structure	Périodes	Total
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nb de semaines : .... Nb d'heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nb de semaines : .... Nb d'heures : .....
	du : ...../...../..... au : ...../...../.....	Nb de semaines : .... Nb d'heures : .....

### **Attestations des périodes de formation en milieu professionnel. A compléter par les responsables des structures.**

*Exigence : 3 semaines minimum (96h) à temps plein en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.*

**Tableau 2 : PFMP pour présenter l'EP1**

Nom et adresse de l'établissement	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Période	Nom et prénom du responsable
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : .... Nb d'heures : .....	
	<input type="checkbox"/> EAJE (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> AMA (moins de 3 ans) <input type="checkbox"/> Organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	du : ...../...../..... au : ...../...../..... Nb de semaines : .... Nb d'heures : .....	

*Partie réservée à l'administration*

	CONTRÔLE DE CONFORMITE	OUI	NON
Certificats de travail de 11 semaines – pour EP2			
Minimum 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans - pour EP1			

**En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré**

**La date limite de retour de l'annexe et des justificatifs, ainsi que les modalités d'envoi sont précisées dans la note aux candidats.**

*Conserver un double de cette attestation.*

**Joindre les justificatifs**

## Justificatifs à joindre

Cocher les cases correspondantes

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....  
Nom usuel : ..... Prénom : .....

### Pour tous les candidats :

- Attestations de PFMP (une attestation par structure – obligatoirement)
- Contrat de travail de l'organisme employeur précisant les missions
- Bulletins de salaire justifiant de 352h minimum

### Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental ;
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

#### **ET**

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22/11/2007)

#### **OU**

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.

### Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

#### **ET**

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance (arrêté du 22/11/2007) ou du CAP AEPE (arrêté du 22/02/2017)
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

#### **OU**

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau V justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)